

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JANVIER 2014
Hôtel de Ville - Salle du conseil municipal**

PRESENTS : MM. SENEGAS, SANCHEZ, RAMADE, PEREZ-BLANC, BOUYSSOU, ETIENNE-MARTIN, GINER, PEYRE, Mmes AUBERT, GUILHOU, URREA, FERRANDEZ, SCIARE.

ABSENTS NON EXCUSES : MM. LAUGE, MAILLARD, PESIER, RODRIGUEZ, THIALLIER, VOISIN, Mmes BERDAGUE, CAUVEL, COLLAVOLI.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ETIENNE-MARTIN.

SECRETAIRE ADMINISTRATIVE : Claire ROUQUETTE.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance 16 décembre 2013.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions municipales qui ont été prises dans le cadre des délégations d'attributions du conseil municipal au maire : néant.

1. Finances

Budget 2013 - Décision modificative n° 6 - Virements et mouvements de crédits

Monsieur le Maire informe qu'il y aurait lieu de procéder aux virements et mouvements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT

Augmentation des crédits en recette		Augmentation des crédits en dépense	
c/7325	16 000,00 €	c/60612	8 800,00 €
c/7381	<u>37 000,00 €</u>	c/61522	24 000,00 €
		c/61523	17 000,00 €
		c/6455	<u>3 200,00 €</u>
TOTAL	53 000,00 €	TOTAL	53 000,00 €

INVESTISSEMENT

Diminution des crédits en dépense		Augmentation des crédits en dépense	
c/2315 opération n° 108	23 800,00 €	c/2188 opération ° 21	20 000,00 €
		c/2031 opération n° 60	<u>3 800,00 €</u>
		TOTAL	23 800,00 €

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les virements et mouvements de crédits proposés.
Voté à l'unanimité.

2. Fonction publique

Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI - CAE) - Modification de la durée hebdomadaire du travail. Article L 5134-26 du Code du Travail

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que deux agents, Adrien DAUTIGNY et Yohan MEDINA, sont employés dans le cadre du dispositif CUI - CAE pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

Pour des raisons de service, et notamment en raison d'un surcroît momentané de travail, il est proposé de porter leur durée de travail hebdomadaire à 35 heures sur la période du 1^{er} février au 31 mars 2014.

Il demande au conseil municipal de se prononcer. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant nécessaire de pallier au surcroît momentané de travail, décide de porter la durée hebdomadaire de travail d'Adrien DAUTIGNY et de Yohan MEDINA à 35 heures sur la période du 1^{er} février au 31 mars 2014 et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de travail correspondant.

Voté à l'unanimité.

Service des écoles : création d'un poste d'agent non titulaire à temps non complet – Loi du 26 janvier 1984

M. le Maire rend compte au conseil municipal qu'il y a lieu, afin de répondre à accroissement temporaire d'activité au sein du service des écoles, de créer un poste d'agent non titulaire à temps non complet.

Il demande au conseil municipal de se prononcer. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant nécessaire de répondre à un accroissement temporaire d'activité au sein du service des écoles, décide la création d'un poste d'agent non titulaire à temps non complet, dit que cet agent sera rémunéré sur la base de la grille d'adjoint technique 2ème classe (1^{er} échelon).

Voté à l'unanimité.

3. Institutions et vie politique

Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée (CABM) : rapport d'activités 2012.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CABM a transmis le rapport retraçant son activité au titre de l'année 2012 afin que les conseillers municipaux puissent apprécier les réalisations et les actions menées par ses services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport d'activités de la CABM au titre de l'année 2012.

4. Questions diverses

Néant.

Séance levée à 19h20.